

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 février 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2018

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Renouvellement, pour la saison 2018, du contrat octroyé à ACADÉMIE DE TENNIS ALEX SHIELDS (NEQ 2246266136), pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien, la programmation et la gestion des tournois au Centre de tennis du parc LaSalle, au montant de 11 509 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation du contrat identifiée à l'appel d'offres public 17-15765
- 20.02 Octroi d'un contrat pour retenir les services de l'artiste Alex Nevsky, pour l'animation du spectacle de la Fête nationale du 24 juin 2018 au parc Saint-Louis, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses
- 20.03 Acceptation de la demande de modification de l'échéancier pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans le cadre de l'entente de travaux municipaux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC. pour le projet résidentiel Jenkins

30 – Administration et finances

- 30.01 Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval publié par MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses
- 30.02 Adoption de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »
- 30.03 Autorisation à présenter, pour la saison 2018, une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec par la chef de division - sports, loisirs et développement social de l'arrondissement
- 30.04 Acceptation de l'offre de la Ville de Châteauguay de procéder au lancement d'un appel d'offres pour un service de navette fluviale pour les années 2018 à 2022

- 30.05** Autorisation de déposer le projet de modification au rayonnage de la bibliothèque Saul-Bellow pour les livres à gros caractères et les livres audio auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme de financement « Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 »
- 30.06** Autorisation de modification de la signalisation dans les parcs sur le bord du lac Saint-Louis, entre le quai de la 34^e Avenue et l'extrémité ouest de l'arrondissement de Lachine, pour permettre la promenade de chiens avec laisse en tout temps
- 30.07** Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)
- 30.08** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017
- 30.09** Autorisation d'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions – 5 000 \$
- 30.10** Adoption du Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Lachine

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et présentation - Règlement numéro RCA10-19002-3 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du premier mandat d'un membre du comité et de tout mandat subséquent d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine
- 40.02** Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 23 janvier 2018

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de régularisation des enseignes en saillie sur les lots portant les numéros 2 133 832, 2 133 164, 2 133 139 et 2 133 138 du cadastre du Québec (1050, 1238, 1260 et 1290, rue Notre-Dame)
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation de nouveaux réservoirs pour l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 1 247 124 et 2 133 502 du cadastre du Québec (650, 16^e Avenue)
- 47.03** Approbation d'une dérogation mineure - Projet de déplacement d'un escalier pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 1 247 226 (58-62, 18^e Avenue)
- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement de l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 1 705 747 et 1 706 690 du cadastre du Québec (123, rue Norman)
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble situé au 123, rue Norman
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1301, 32^e Avenue

50 – Ressources humaines

50.01 Réception de la liste de mouvement de personnel

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination des membres du conseil d'arrondissement au sein de divers comités et organismes

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1187626001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison 2018, du contrat octroyé à ACADÉMIE DE TENNIS ALEX SHIELDS (NEQ 2246266136), pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien, la programmation et la gestion des tournois au Centre de tennis du parc LaSalle, au montant de 11 509 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation du contrat identifiée à l'appel d'offres public 17-15765

De renouveler, pour la saison 2018, le contrat octroyé à ACADÉMIE DE TENNIS ALEX SHIELDS (NEQ 2246266136), pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien, la programmation et la gestion des tournois au Centre de tennis du parc Lasalle, situé au 1500, rue Remembrance à Lachine, au montant de 11 509 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation du contrat identifiée à l'appel d'offres public 17-15765;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 14:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187626001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour la saison 2018, du contrat octroyé à ACADÉMIE DE TENNIS ALEX SHIELDS (NEQ 2246266136), pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien, la programmation et la gestion des tournois au Centre de tennis du parc LaSalle, au montant de 11 509 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation du contrat identifiée à l'appel d'offres public 17-15765

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de tennis de Lachine est une installation municipale dont les terrains furent rénovés en 2016-2017 afin de répondre aux besoins des citoyens et aux nouvelles normes de tennis présentement en vigueur. L'Arrondissement souhaite réaliser une offre de service supra locale touchant à la fois les Lachinois, les Montréalais et les résidents des cités avoisinantes. Depuis 1996, l'école de Tennis Lawrence Fitzsimmons a obtenu, par appel d'offres sur invitation, le contrat de la gestion du Centre de tennis de Lachine. Le dernier contrat est arrivé à échéance à l'automne 2015. Plusieurs personnes ont démontré de l'intérêt pour la prise en charge du contrat de gestion du Centre de tennis du parc LaSalle. Par soucis d'équité et de transparence, la Direction de l'arrondissement a décidé de procéder par un appel d'offres public en 2017, pour un contrat de gestion. L'académie de tennis Alex Shields (NEQ 2246266136) a remporté l'appel d'offre public no. 17-15765 à l'hiver 2017 et a opéré le Centre de tennis au parc LaSalle pour sa première saison à l'été 2017. Le contrat prévoit d'une option de renouvellement (Section III, item 4) de la présente entente à son échéance pour deux termes additionnels et consécutifs d'un an chacun, selon les termes et conditions indiqués au cahier de charges, soit pour les saisons 2018 et 2019.

L'académie de tennis Alex Shields a confirmé son intérêt pour exercer son option de renouvellement pour la saison 2018 selon les délais prévus dans le cahier de charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Sommaire 1032326029 (CA03 190206) : D'autoriser la signature du contrat de gestion entre l'Arrondissement et monsieur Lawrence Fitzsimmons pour le Centre de tennis du parc LaSalle.
- Sommaire 1062334010 (CA06 190183) : D'approuver et d'autoriser la signature du contrat de gestion entre l'Arrondissement et l'école de tennis Lawrence Fitzsimmons Enr. concernant le Centre de tennis du parc LaSalle.
- Sommaire 1145303019 (CA14 190273) : Déposer une demande d'aide financière au Programme des équipements sportifs supra locaux 2014-2016 pour le projet de mise aux normes du Centre de tennis du parc LaSalle.
- Sommaire 1176260001 (CA17 190107) : Octroi d'un contrat à L'académie de tennis Alex Shields (NEQ 2246266136), soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien, la programmation et la gestion des tournois du Centre de tennis du parc Lasalle, situé au 1500, rue Remembrance, Lachine, pour une période approximative de six (6) mois avec deux années d'option de renouvellement - Dépense totale de 11 509 \$, taxes incluses - appel d'offres public no. 17-15765 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le 1er février 2017, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres public pour obtenir des soumissions afin d'assurer l'accueil, la surveillance, l'entretien et la programmation ainsi que la gestion des tournois du Centre de tennis du parc LaSalle pour une durée d'un an, avec possibilité de deux renouvellements additionnels et consécutifs d'une durée d'une année chacun. L'adjudicataire aura le mandat d'ouvrir les lieux gérés pour la période d'ouverture complète de la saison de tennis (date d'ouverture prévu le 5 mai 2018, fermeture le 8 octobre 2018). Cet horaire peut varier selon les conditions météorologiques. Du 5 mai au 30 septembre 2018, l'horaire d'ouverture sera de 9h à 22h. Du 1er octobre au 8 octobre 2018, l'horaire d'ouverture sera de 11h00 à 16h00. Une lettre d'entente signé par les deux parties à été convenue à cet effet, en reflet de la diminution de demande pour le tennis extérieur en fin de saison. Les responsabilités de l'adjudicataire sont d'accueillir la clientèle, d'effectuer la surveillance des lieux, d'effectuer l'entretien du bâtiment et des terrains de tennis, de prendre charge la gestion de la programmation et des tournois de tennis.

Le financement des frais d'opérations du Centre de tennis s'obtient par les revenus générés par les programmes et services offerts par le Soumissionnaire et par une participation financière de l'Arrondissement.

L'Arrondissement permettra au Soumissionnaire de conserver les revenus provenant de l'opération des Lieux gérés, c'est-à-dire :

- Tous les frais d'inscriptions ou de locations conformément à la tarification établie par l'adjudicataire et autorisée par l'Arrondissement;
- Les revenus générés par le casse-croûte et la boutique d'articles de tennis, les tournois de tennis et les autres activités organisées dans les Lieux gérés.

JUSTIFICATION

L'offre de l'académie de tennis Alex Shields a obtenu l'appel d'offres 17-15765 et suite au dépôt du bilan, l'Arrondissement est satisfait des services offerts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseur no : 430523

Les crédits sont prévus au budget à l'imputation budgétaire :

2410.0010000.301431.07167.54590.000000.0000.000000.014012.00000.00000

L'option de renouvellement pour l'année d'opération 2018, et ce, conformément au document d'appel d'offres et à la soumission déposée, est au montant de 11 509 \$, toutes taxes incluses

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Amélioration de l'offre de service en tennis;
- Développement du sport dans l'arrondissement de Lachine;
- Accueil de joueurs de tennis de tous les niveaux, incluant l'élite;
- Rayonnement de l'Arrondissement par la présentation de tournois d'envergure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

février : octroi du bon de commande;

mars-avril : préparation de la saison, installation des filets, nettoyage pré-saison;

5 mai : date d'ouverture du centre de tennis;

8 octobre : date de fermeture du centre de tennis;

1^{er} décembre : l'adjudicataire devra remettre à l'Arrondissement son bilan de fin d'année, incluant les documents demandés au cahier de charges.

Pour la durée complète de l'entente, des rencontres de suivis entre l'Arrondissement et l'adjudicataire seront planifiées afin de s'assurer du bon déroulement des opérations.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-01-30



Dossier # : 1186759002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat pour retenir les services de l'artiste Alex Nevsky, pour l'animation du spectacle de la Fête nationale le 24 juin 2018 au parc Saint-Louis, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat pour retenir les services de l'artiste Alex Nevsky, pour l'animation du spectacle de la Fête nationale le 24 juin 2018 au parc Saint-Louis à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses;
D'autoriser le chef de section Arts de la scène à signer le contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-01 16:07

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat pour retenir les services de l'artiste Alex Nevsky, pour l'animation du spectacle de la Fête nationale le 24 juin 2018 au parc Saint-Louis, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, l'arrondissement de Lachine accueille pour la Fête Nationale (24 juin), un artiste québécois de renom pour un spectacle au parc Saint-Louis; un artiste différent à chaque année.

Les années précédentes, les cachets d'artistes avoisinaient les 25 000 \$ (sauf l'année du 350e anniversaire de Lachine).

Lachine a ainsi accueilli :

2017 Les Cowboys Fringants;

2016 Louis-Jean Cormier;

2015 Les Trois Accords;

2014 Kaïn.

Cette année, le spectacle proposé est celui d'Alex Nevsky, pour un montant de 34 492,50\$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le cachet comprend la prestation de l'artiste avec 4 musiciens et son équipe de tournée, soit un sonorisateur, un éclairagiste, un technicien d'arrière-scène et une directeur de tournée.

Nous avons reçu un engagement ferme de l'agent et la confirmation de l'artiste dont les détails sont les suivants :

DÉTAILS DE L'ENGAGEMENT

Artiste : Alex Nevsky

Date : 24 juin, 2018

Ville : Lachine QC

Compensation : 30 000,00 \$ CAD fixe + TPS/TVQ

Lieu : Parc St-Louis

Jauge : 15 000
Heure de la prestation : 21h00
Prix des billets : Gratuit

Le contrat suivra.

JUSTIFICATION

Diplômé de l'école nationale de la chanson de Granby en 2007, Alex Nevsky participe au Festival international de la chanson de Granby en 2009 où il se rend en demi-finale. Il participe à la 14^e édition des Francouvertes où il sera finaliste.

En 2010, il sort son premier album « De lune à l'aube » dont la réalisation est parrainée par Yann Perreau, avec Audiogram. Cet album lui vaudra deux grandes nominations au Gala de l'Adisq pour *Révélation de l'année Pop-Rock*. Alex Nevsky est également nommé Révélation Radio-Canada Musique en 2010-2011 et présente son spectacle en Chine et en Thaïlande dans le cadre d'une tournée de la 16^{ième} édition de la Fête de la francophonie.

Le 30 août 2013 il lance son second disque « Himalaya mon amour », album réalisé par Alex McMahon (complice de Yann Perreau, Ariane Moffatt, Daniel Bélanger), lors du Festival de musique émergente à Rouyn-Noranda. Il remporte les prix de l'interprète masculin de l'année, de l'album pop de l'année ainsi que la chanson de l'année pour son titre *On leur a fait croire* au gala de l'Adisq 2014.

Lors du 26^e Gala des prix SOCAN, Alex Nevsky remporte le prestigieux prix Auteur-compositeur de l'année. Il repart aussi avec les deux prix Chanson populaire (francophone), pour *Les Coloriés* (avec Gabriel Gratton) et *Notre Amour* (avec Gabriel Gratton et Mathieu Laliberté), extrait interprété par Valérie Carpentier.

Alex Nevsky est en nomination au 39^{ième} gala de l'Adisq en 2017 pour son album « Nos Eldorados » comme album pop de l'année, interprète masculin de l'année et chanson de l'année avec la chanson *Polaroi*.

Il collabore aux saisons 3 et 4 de « La Voix » en tant que mentor de l'équipe de Marc Dupré. Il sera juge en 2018 à l'émission « La Voix » sixième saison. Au réseau TVA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410.0010000.301433.07211.54506.014414.00000.0000.014000.00000.0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine
LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-02-01



Dossier # : 1184408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de la demande de modification de l'échéancier pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans le cadre de l'entente de travaux municipaux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC. pour le projet résidentiel Jenkins

D'accepter la demande de modification de l'échéancier pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans le cadre de l'entente de travaux municipaux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC. pour le projet résidentiel Jenkins;

D'autoriser la mairesse, madame Maja Vodanovic, à signer l'entente modifiée pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-08 12:41

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de la demande de modification de l'échéancier pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans le cadre de l'entente de travaux municipaux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC. pour le projet résidentiel Jenkins

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entente de travaux municipaux relatifs aux travaux infrastructures pour le projet résidentiel Jenkins, le promoteur, Développement Lachine-Est inc., a pris un certain retard en raison de la faillite de l'entrepreneur Groupe Théoret. En effet, les travaux devaient être complétés pour la fin décembre 2017, incluant une mince couche de pavage, et, à l'heure actuelle, seulement environ 15 % des travaux ont été réalisés et aucun travaux significatif n'a été réalisé sur le site depuis le début du mois de décembre 2017. Développement Lachine-Est inc. et la caution de Groupe Théorêt se sont entendus pour compléter ces travaux suivant l'entente signée au mois d'août 2017. À cet effet, Développement Lachine-Est inc. et la caution nous demandent de modifier l'échéancier des travaux prévus à cette entente afin de reporter la réalisation des travaux d'infrastructures jusqu'à la mince couche de pavage au début du mois de mai 2018. Bien que long, ce délai reflète la volonté de Développement Lachine-Est inc. et de la caution de compléter ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1174408007 - Dépôt de la liste des étapes réalisées dans le cadre de la transaction intervenue entre la Ville de Montréal et DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC.

1174408005 - Autoriser la signature d'un nouveau protocole d'entente relatif à des travaux municipaux entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la compagnie Développement Lachine-Est inc. pour la réalisation du projet résidentiel Jenkins, abroger la résolution CA 16 19 0117 et approuver le projet de transaction entre la ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la compagnie Développement Lachine-Est inc.

1152614007 - Entente entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Développement Lachine Est Inc. - Travaux municipaux pour la réalisation du projet résidentiel Jenkins - Approbation et autorisation de signature

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-02-08



Dossier # : 1186174001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval publié par MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser l'achat de placements médias pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval publié par MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-01 11:29

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186174001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval publié par MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement doit autoriser l'achat de placements media pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018 dans le Messenger Lachine-Dorval publié par Médias Transcontinental S.E.N.C. pour un montant de 30 000 \$ conformément à l'entente ci-jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 19 0067 - Achat de placements médias pour l'année 2016 dans Le Messenger Lachine-Dorval - Autorisation de 97 048,25 \$
- CA16 19 0345 - Autoriser une dépense additionnelle au montant total de 30 000 \$ pour l'achat de placements médias dans Le Messenger Lachine-Dorval pour l'année 2016
- CA17 190039 - Achat de placements médias pour l'année 2017 dans le Messenger Lachine-Dorval - Autorisation de 127 000 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Il s'agit d'achat d'espaces publicitaires et d'avis publics par l'arrondissement dans l'hebdomadaire Le Messenger Lachine-Dorval pour diffuser de l'information aux citoyens.

JUSTIFICATION

Le Messenger Lachine-Dorval, publié par Médias Transcontinental S.E.N.C., est l'unique journal hebdomadaire distribué sur le territoire de l'arrondissement. Le Messenger Lachine-Dorval est la seule publication disponible sur le territoire pour faire la promotion des activités et des services de l'arrondissement et pour en informer les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement 2018 dont le détail se retrouve dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine
LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge SIMARD
Chargé de communication

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-01-31



Dossier # : 1183550002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 17:29

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal tenait sa première Biennale. À cette occasion, la Ville s'est engagée à adopter une politique de développement social pour l'agglomération de Montréal. Afin de se donner des bases solides, la Ville a confié le mandat de réaliser une consultation publique (résolution CG16 0204) à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Le Service de la diversité social et des sports (SDSS) a coordonné l'ensemble de la démarche menant à la consultation. Un comité de pilotage a été constitué avec des représentants des services corporatifs, des arrondissements ainsi que des partenaires institutionnels et communautaires. En prévision de cette consultation, Montréal a tenu, d'avril à juin 2016, neuf ateliers destinés à recueillir de l'information auprès de citoyens, d'acteurs et d'élus montréalais. Quelque 120 personnes ont contribué à cette première phase. La consultation publique s'est quant à elle déroulée de novembre 2016 à mars 2017, au cours de six séances publiques tenues dans différents secteurs de l'île. Du 1^{er} au 30 novembre 2016, un sondage en ligne a aussi permis aux citoyennes et aux citoyens de donner leur avis sur les pistes d'intervention prioritaires pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. La participation a dépassé toutes les attentes : 57 mémoires ont été déposés et plus de 1 330 personnes ont répondu au sondage. En mars 2017, la Commission a rendu publiques ses recommandations. La Politique s'inspire de l'ensemble de ces réflexions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0279 du 15 juin 2017 Adopter la politique de développement social « Montréal de tous les possibles » / Mandater le Service de la diversité social et des sports pour en assurer la mise en œuvre

DESCRIPTION

La Politique rappelle les atouts de Montréal pour faire face aux défis du 21e siècle : capacité d'accueil et de cohabitation, d'adaptation, de résilience; historique de concertation, tradition d'agir ensemble, souci d'innovation, de mobilisation. Les défis sont regroupés sous six grandes thématiques : 1) la pauvreté et ses impacts; 2) la transformation des quartiers; 3) les changements démographiques; 4) le maintien de la sécurité; 5) la réussite éducative, l'accès et le maintien en emploi; 6) la cohabitation et l'engagement.

Les rôles pour Montréal y sont précisés : responsable de dossiers qui relèvent de sa compétence; mobilisateur des citoyens et des acteurs; collaborateur et facilitateur avec ses partenaires et leurs regroupements; porte-parole et représentant des intérêts et besoins montréalais; gardien d'une action montréalaise cohérente en matière de développement social.

La Politique s'adresse aux citoyennes et aux citoyens qui habitent et travaillent dans les quartiers de Montréal, et ce, quelle que soit leur identité ethnique, culturelle, religieuse, de genre, de toute condition sociale et de santé. Dans un souci d'équité et de solidarité, la Politique accorde une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique ou culturelle. Cette position est en lien avec la définition du développement social, qui vise à mettre en place et renforcer les conditions requises permettant le développement du plein potentiel des individus et des collectivités.

Pour correspondre à ses aspirations de cohésion sociale, Montréal se dote d'une vision :

Montréal est une métropole solidaire, inclusive, composée de quartiers durables, où il fait bon vivre et s'épanouir; riche de l'apport de ses citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux, Montréal est une ville de tous les possibles.

Les valeurs associées sont : respect, dignité, égalité, équité, solidarité.

Cinq grands principes guident la mise en œuvre de la politique:

1. L'inclusion de toutes et de tous;
2. La flexibilité des approches et des moyens;
3. L'accessibilité;
4. La prise en compte des besoins;
5. Le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables.

La Politique est fondée sur quatre axes d'intervention et 18 orientations qui ont pour objectifs de favoriser le plein potentiel individuel et l'enrichissement collectif.

1. Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine

Aménagement – Déplacements durables – Habitation – Alimentation – Travail – Éducation et Santé

2. Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Vivre-ensemble – Culture, sports et loisirs – Intégration – Diversité sociale – Lutte contre la pauvreté

3. Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

Participation citoyenne – Engagement social et communautaire – Action citoyenne

4. S'engager dans un partenariat social et économique

Partenariats communautaires – Partenariats économiques – Partenariats institutionnels – Partenariat interréseaux

Cinq conditions gagnantes ont été identifiées comme étant essentielles à la réussite de la Politique : 1) la consolidation des acquis et l'innovation; 2) une action concertée et partenariale; 3) la connaissance et l'évaluation des résultats; 4) des ressources adéquates; 5) une saine gestion.

Le SDSS assumera la mise en œuvre et le suivi de l'implantation de la présente Politique, en collaboration avec les autres unités administratives municipales, les arrondissements, ainsi que les partenaires de l'agglomération de Montréal. Cette Politique se concrétisera par un plan d'action à paraître dans l'année suivant son adoption. Les arrondissements, en adoptant la politique de développement social, réitèrent leur engagement à faire du

développement social une priorité d'action locale.

Un comité de suivi du plan d'action, composé de représentants des unités d'affaires municipales et des divers acteurs de la société civile, sera chargé d'en suivre la mise en œuvre. La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pourra être mandatée pour tenir une consultation publique en vue de mettre à jour la Politique. Le comité des élus en développement social permettra d'informer en continu les participants, qui seront à leur tour des relais vers leurs collègues des arrondissements et des villes liées.

JUSTIFICATION

Les Villes sont fortement interpellées pour agir directement ou pour coordonner l'action sur les conditions et le cadre de vie des personnes qui habitent leur territoire. La Politique vise à faire un Montréal pour toutes et tous, en exerçant pleinement son leadership pour agir avec cohérence, pour que les projets reposent sur une vision de complémentarité et que les actions proposées soient en synergie les unes avec les autres. La Politique se veut un moyen pour que le développement social soit au cœur de l'évolution durable de la Métropole et pour inviter les gouvernements à exercer le « réflexe Montréal » en ce sens. Le projet de politique a suscité un vif intérêt lors des travaux de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et répond ainsi aux aspirations de la collectivité, tout en concrétisant un engagement pris en juin 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique permet d'affirmer les valeurs, les rôles et les principes qui guideront l'action de Montréal. Elle propose une vision claire, en quatre axes, du développement social de Montréal. La Politique s'inscrit dans un élan pour une métropole forte : les arrondissements, les villes liées se référant à la Politique pour le développement social de leur milieu de vie, les partenaires institutionnels, communautaires et privés se joignant aux efforts. Montréal est ainsi le leader du développement social de la Métropole et favorise le plein potentiel des individus et de la collectivité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Directions culture, sports, loisirs et développement social assurera une sensibilisation de la présente Politique auprès des unités administratives de l'arrondissement, des élus, ainsi que les partenaires et acteurs locaux (institutionnels, communautaires, sportifs, culturels et de loisirs).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-31

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1183550001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à présenter, pour la saison 2018, une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec par la chef de la division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement

D'autoriser la chef de la division sports, loisirs et développement social à présenter, pour la saison 2018, une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-18 13:16

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à présenter, pour la saison 2018, une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec par la chef de la division sports, loisirs et développement social de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser la présentation d'une demande de permis de transport maritime de passagers du Batobus pour la saison 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0117 D'autoriser le chef de division sports, loisirs et développement social à présenter une demande de permis de transport maritime de passagers pour le batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour la saison 2017.

CA16 19 0118 D'autoriser le Directeur - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens à présenter une demande de permis de transport maritime de passagers pour le batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour la saison 2016.

CA15 19 0195 D'autoriser le Directeur - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens à présenter une demande de permis de transport maritime de passagers pour le batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour la saison 2015.

DESCRIPTION

Le permis émis par la Commission des transports du Québec est obligatoire pour transporter des passagers sur le Batobus. Son renouvellement est effectué à chaque mois de mai pour la saison à venir.

JUSTIFICATION

Un permis est requis pour exploiter le Batobus et la Commission des transports du Québec exige une résolution autorisant la présentation de la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget du Batobus au moment de la réception de la facture. Pour information, le coût était de 275 \$ (non taxable) pour la saison 2017.

La dépense sera imputée au poste:

2410.0010000.301472.03301.56590.0000.00000.00000.0000.00000.0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-01-09

**Dossier # : 1173550011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre de la Ville de Châteauguay de procéder au lancement d'un appel d'offres pour un service de navette fluviale pour les années 2018 à 2022

CONSIDÉRANT QUE les services de navettes fluviales relèvent de la compétence de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CG10 0141, le conseil d'agglomération a mandaté l'arrondissement de Lachine pour assurer, pour l'avenir, la gestion du service de navette fluviale entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et qu'il a ajusté la base budgétaire de l'arrondissement en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE le plus récent contrat de service de navette fluviale est arrivé à échéance et qu'il est de la volonté de la Ville de Châteauguay et de l'arrondissement de Lachine d'assurer la continuité de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Châteauguay offre à l'arrondissement de Lachine de procéder au lancement d'un appel d'offres public en vue de la conclusion d'un contrat de service de navette fluviale à frais partagés en parts égales pour une durée de 5 ans.

Il est recommandé :

D'accepter l'offre de la Ville de Châteauguay de procéder au lancement d'un appel d'offres public en vue de l'octroi, par la Ville de Châteauguay, d'un contrat à frais partagés en parts égales avec l'arrondissement de Lachine pour un service de navette fluviale entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune pour une durée de 5 ans.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 11:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173550011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre de la Ville de Châteauguay de procéder au lancement d'un appel d'offres pour un service de navette fluviale pour les années 2018 à 2022

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, l'arrondissement de Lachine a été mandaté par le Conseil d'agglomération pour gérer le service de navette fluviale entre l'arrondissement et la Ville de Châteauguay par la résolution CG10 0141. Ce service de navette relie le parc René-Lévesque, situé dans l'arrondissement de Lachine, au parc de la Commune, situé dans la ville de Châteauguay. La base budgétaire a été ajustée afin de doter l'arrondissement de Lachine d'un budget annuel récurrent pour assurer la gestion du service de navette fluviale desservant le territoire placé sous son autorité. Ce budget comprend le service de navette ainsi que toutes les dépenses afférentes. L'arrondissement de Lachine et la Ville de Châteauguay assument en parts égales les coûts du service de navette. À titre d'information, les coûts du service pour l'arrondissement de Lachine ont été de 42 000 \$, plus les taxes applicables, pour la saison estivale 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0141 Le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération autorise une dépense de 471 834 \$ pour l'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010, dont celle entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la ville de Châteauguay et mandate l'Arrondissement de Lachine pour gérer ladite navette.

CA10 190340 De demander au conseil d'arrondissement d'autoriser le protocole d'entente avec Les Croisières Navark Inc. d'une durée d'un an pour l'opération de la navette fluviale entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay; - d'autoriser le paiement pour la navette fluviale pour la saison estivale 2010 au montant de 45 714,38 \$ à Croisières Navark Inc.

CA11 190370 De demander au conseil d'arrondissement de ratifier le protocole d'entente avec Les Croisières Navark Inc. d'une durée d'un an pour l'opération de la navette fluviale durant la saison 2011 entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay; d'autoriser le paiement pour la navette fluviale pour la saison estivale 2011 au montant de 45 714,38 \$ toutes taxes incluses à Croisières Navark Inc.

CA12 19 0170 De demander au conseil d'arrondissement d'approuver le protocole d'entente avec Les Croisières Navark Inc. d'une durée d'un an pour l'opération de la navette fluviale durant la saison 2012 entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay;

d'autoriser le paiement pour la navette fluviale pour la saison estivale 2012 au montant de 46 564,88 \$ toutes taxes incluses à Croisières Navark Inc.

CA13 19 0150 Protocole d'entente pour l'opération de la navette fluviale entre les rives de l'arrondissement et la Ville de Châteauguay - Contrat à Croisières Navark Inc. pour les saisons 2013 à 2017 inclusivement.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à confirmer l'intérêt de l'arrondissement de Lachine à ce que la Ville de Châteauguay procède au lancement d'un appel d'offres pour un service de navette fluviale entre la ville de Châteauguay et l'arrondissement de Lachine, et ce, pour une période de 5 ans, soit de 2018 à 2022. Cette navette relie le parc René-Lévesque de l'arrondissement de Lachine au parc de la Commune de la Ville de Châteauguay.

JUSTIFICATION

D'une part, la Ville de Châteauguay demande à l'arrondissement de signifier son intérêt à ce que cette Ville lance l'appel d'offres. D'autre part, elle demande à l'arrondissement de s'engager à payer 50 % des coûts pour l'opération d'une navette fluviale entre le parc René-Lévesque de l'arrondissement de Lachine et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay. Suite au processus de l'appel d'offres, la Ville de Châteauguay ainsi que l'arrondissement de Lachine évalueront la possibilité de conclure le contrat selon leurs disponibilités budgétaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune ressource financière n'est requise à cette étape du dossier. Les crédits nécessaires seront détaillés dans l'intervention des ressources financières de l'arrondissement lors d'un prochain sommaire décisionnel qui sera soumis pour approbation au conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'arrondissement de Lachine ne signifie pas son intérêt à ce que la Ville de Châteauguay lance l'appel d'offres et confirme son intention de partager les coûts avec cette dernière, le service de navette fluviale risquerait de ne plus être offert. Notons que la non reconduction de l'opération de la navette aurait un impact sur les habitudes des cyclistes et des piétons profitant de l'ensemble du réseau des parcs en rive et des réseaux cyclables de Montréal, du parc national des Île-de-Boucherville et de la Rive-Sud de Montréal dont la ville de Châteauguay et l'arrondissement de Lachine. La navette propose un parcours très apprécié de la clientèle sur le lac Saint-Louis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Outils de communication réguliers : cahier de loisirs, calendrier annuel produit par l'arrondissement et site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un prochain sommaire décisionnel sera soumis au conseil d'arrondissement à l'hiver ou au printemps 2018 afin de permettre la signature d'une entente avec la Ville de Châteauguay et autoriser le paiement de la quote-part de l'arrondissement à Châteauguay.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2017-11-06



Dossier # : 1187226001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Autorisation de déposer le projet de modification au rayonnage de la bibliothèque Saul-Bellow pour les livres à gros caractères et les livres audios auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme de financement « Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 »

D'autoriser le dépôt du projet de modification au rayonnage de la bibliothèque Saul-Bellow pour les livres à gros caractères et les livres audios auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme de financement « Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 ».

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-01 11:22

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187226001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Autorisation de déposer le projet de modification au rayonnage de la bibliothèque Saul-Bellow pour les livres à gros caractères et les livres audios auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme de financement « Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 »

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des aînés (MFA) afin de réaliser la démarche "Municipalité amie des aînés" (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers. Ce projet a été rendu possible grâce à la participation et à la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées.

Certaines actions ou initiatives portées par les unités centrales ou les arrondissements nécessitent un budget d'infrastructures supplémentaires afin de favoriser leur mise en oeuvre. À cet effet, la Ville a décidé de prévoir au Programme triennal d'immobilisations (PTI), dès 2013, un budget spécifiquement consacré à des initiatives visant les personnes aînées. En 2016, la Ville a bonifié ce PTI pour y ajouter un volet en accessibilité universelle.

Pour les années 2018-2020, un budget total de 9 M\$ est prévu à raison de 3 M\$ par année (sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal). Le Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle 2018-2020 précise les paramètres à respecter pour la réalisation de projets financés dans le cadre de ce PTI qui comporte deux volets:

- Volet 1: Amélioration de la qualité de vie des personnes aînées;
- Volet 2: Accessibilité universelle des infrastructures municipales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour la bibliothèque Saul-Bellow, le projet consisterait à mettre en place des rayonnages adaptés pour les livres en gros caractères et les livres audio afin de favoriser une meilleure accessibilité à cette collection spécialisée. Les aînés et les personnes vivant avec une déficience visuelle apprécient énormément ces documents et souhaitent y avoir accès de façon autonome et sécuritaire.

La réalisation de ce projet favoriserait l'autonomie, réduirait le sentiment d'handicap chez cette clientèle et offrirait un accès équitable et sans obstacles aux ressources et services de la bibliothèque.

JUSTIFICATION

Nos aînés ont émis plusieurs plaintes au sujet des rayonnages : ils doivent trop souvent demander de l'aide, les documents étant soit rangés trop haut ou trop bas sur le rayonnage. Se pencher ou s'étirer pour y avoir accès est souvent trop difficile pour eux.

Lachine compte une population aînée semblable à celle de Montréal mais les femmes aînées, grandes lectrices, sont très présentes dans notre arrondissement. De plus, la population âgée de 75 ans et plus est plus importante à Lachine qu'ailleurs à la ville de Montréal.

La population aînée représente 39 % de l'ensemble de la population lachinoise. Aussi, il y a une forte concentration de résidences pour personnes âgées dans le secteur de la bibliothèque dont les occupants représentent une grande proportion de nos utilisateurs. Il est donc nécessaire d'adapter au moins les rayonnages des collections spécialisées afin de favoriser l'autonomie d'accès des personnes âgées à ces documents.

Selon les statistiques de 2016, 48 % de la population lachinoise a un revenu total annuel qui se situe entre moins de 10 000 \$ et 30 000 \$. Ce constat fait en sorte que la gratuité d'accès à des collections de livres adaptés combinée à un environnement accessible, autonome et sécuritaire permettrait une meilleure utilisation des ressources documentaires. Plusieurs études ont démontré les bienfaits de la lecture sur les facultés intellectuelles des aînés, notamment la création de nouvelles connexions entre les neurones.

En résumé, la mise en place d'un nouveau rayonnage pour les collections de livres adaptés favoriserait un accès autonome et sécuritaire et permettrait à notre clientèle aînée et celle ayant une déficience visuelle, de profiter pleinement de la lecture et de ses bienfaits. Il n'est pas sans dire que ce réaménagement profiterait aussi à tout autre usager ayant des limitations physiques.

Parmi les concepts d'accessibilité universelle de ce projet, on peut nommer :

- ü La prise de conscience de la population face aux enjeux d'accès équitable et sécuritaire aux collections de livres adaptés

- ü Le sentiment d'indépendance et d'autonomie renforcé chez les personnes ayant un handicap physique grâce à la mise en place d'un rayonnage adapté.

- ü L'accès plus facile et plus sécuritaire. Ce projet contribuerait à augmenter le prêt de la collection de livres adaptés chez la clientèle âgée et celle ayant une déficience visuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés - et Accessibilité universelle Montréal 2018- 2020, l'aide financière possible par projet correspond à 100% des coûts admissibles. Toutefois, l'aide financière par projet ne peut excéder 200 000 \$.

Ci-dessous l'évaluation financière effectuée pour les projets qui seront déposés.

Un coût total de 6 128.17\$ (5330.00\$ + 798.17\$ tx) serait nécessaire pour la mise en place d'un rayonnage adapté au besoin de notre clientèle aînée. Ce coût comprend le transport, l'installation et l'acquisition de nouveau matériel :

- ü 32 tablettes à gradins simples
- ü 168 diviseurs pour tablette à gradins
- ü 16 tablettes inclinées à 5° avec côtés et dossier
- ü 8 coups de pied de 10" de haut x 72" de long 2
- ü 2 panneaux en stratifiés simples faces
- ü 1 dessus de 144"x11"P

Pour plus de détails sur les coûts, veuillez s'il vous plaît consulter le devis proposé par la firme Prisma.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes directeurs visent tous une amélioration de la qualité de vie des aînés et la participation, la concertation, l'accessibilité universelle et l'équité entre les générations sont des fondements d'une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet d'adaptation de notre rayonnage pour ces collections adapté permettra de favoriser leur accès et leur utilisation et ainsi contribuer au plein épanouissement des aînés sur notre territoire. Ces changements sauront accroître la participation et l'implication des aînés au sein de la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les travaux entrepris dans le cadre des projets feront l'objet d'annonce auprès des citoyens et la mise en valeur des réalisations aux bénéfices des aînés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du projet au Service de la diversité sociale et des sports pour le 19 janvier 2018.
Dépôt du projet pour approbation au conseil d'arrondissement de Lachine du 12 février 2018.

Étapes subséquentes:

- Fabrication du rayonnage : 6 semaines
- Installation du rayonnage: 1 journée
-

Classement des livres adaptés : une demi-journée

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole CHOUNARD, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Carole CHOUNARD, 1er février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BOSSE
Chef de section - Bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-01-22



Dossier # : 1184408001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modification à la signalisation dans le parc sur le bord du lac Saint-Louis entre le quai de la 34 ^e Avenue et l'extrémité ouest de l'arrondissement de Lachine pour permettre la promenade de chiens avec laisse en tout temps

D'autoriser la modification à la signalisation dans le parc sur le bord du lac Saint-Louis entre le quai de la 34^e Avenue et l'extrémité ouest de l'arrondissement de Lachine pour permettre la promenade de chiens avec laisse, sans restriction, en tout temps, selon les heures normales d'ouverture du parc.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-01 16:07

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184408001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de modification à la signalisation dans le parc sur le bord du lac Saint-Louis entre le quai de la 34e Avenue et l'extrémité ouest de l'arrondissement de Lachine pour permette la promenade de chiens avec laisse en tout temps

CONTENU

CONTEXTE

Suite au projet pilote réalisé en 2015 et 2016, il fut décidé d'autoriser de façon permanente la promenade de chiens avec laisse sur le bord du lac Saint-Louis entre la 6e Avenue et l'extrémité ouest de l'arrondissement de Lachine pour la période hivernale du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Durant la période estivale, seule la section du parc partant de la 44e Avenue à l'extrémité ouest de l'arrondissement autorise la promenade de chiens en laisse sur une plage horaire couvrant le matin de 6h00 à 10h00 et la soirée de 18h00 à 22h00.

Ces restrictions causant des embûches aux citoyens, il est proposé de modifier les enseignes pour permettre la promenade de chiens avec laisse en tout temps pour la partie du parc longeant le bord du lac Saint-Louis en partant du quai de la 34e Avenue et allant jusqu'à l'extrémité ouest de l'arrondissement dans les heures normales d'ouverture du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1164408002 - Résolution CA16 0288 - séance ordinaire du 6 septembre 2016.

DESCRIPTION

Modifier la signalisation relative à la promenade de chiens en laisse sur le bord du lac Saint-Louis entre la 34e Avenue et l'extrémité ouest de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Julie MILLETTE, 1er février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-02-01



Dossier # : 1187121001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce règlement.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-30 13:59

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187121001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 32 du Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides, l'arrondissement est tenue de déposer un bilan annuel au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 19 0094 (13 mars 2017) dossier 1177121001- Dépôt du bilan annuel 2016 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA16 19 0098 (14 mars 2016) dossier 1167121001 - Dépôt du bilan annuel 2015 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA15 19 0100 (16 mars 2015) dossier 1152421006 - Dépôt du bilan annuel 2014 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA14 19 0172 (12 mai 2014) dossier 1142421021 - Dépôt du bilan annuel 2013 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA13 19 0072 (14 mars 2013) dossier 1132324006 - Dépôt du bilan annuel 2012 - Règlement numéro 04-041 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA08 19 0500 (8 décembre 2008) dossier 1082333088 - Déposer au Conseil municipal le rapport pour l'année 2008 faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de l'arrondissement de Lachine

Résolution CA08 19 0096 (10 mars 2008) dossier 1082333011 - Déposer au conseil municipal le rapport pour l'année 2007 faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Bilan de l'application du règlement en 2017, bilan des achats et bilan cumulatif des interventions sous forme de rapport intégré aux pièces jointes.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le Règlement 04-041, au dernier paragraphe de l'article 32, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal, un rapport faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie DION
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

David LESNIK
Dir. Travaux Publics Lachine

Le : 2018-01-29



Dossier # : 1183547001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2017 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2017

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 14:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financière et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2017 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2017, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

- Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;
- Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;
- Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;
- Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;
- Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre listes pour approbation, soit une liste des achats par carte de crédit pour le mois de novembre 2017, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour la période du 1er au 31 décembre 2017 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de novembre 2017.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois de décembre 2017.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois de décembre 2017.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 31 décembre 2017. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-31

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1183479002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions - 5 000 \$

D'autoriser l'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions pour un montant total de 5 000 \$, et ce, à l'organisme désigné ci-dessous :

Organisme Montant

Club de Canoë de Course de Lachine Inc. 5 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-06 08:20

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183479002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions - 5 000 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi d'une subvention prévue au Journal des subventions pour un montant de 5 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-02-01



Dossier # : 1177536004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption du Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Lachine

D'adopter le Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-09 09:45

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177536004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Adoption du Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Montréal a adopté son troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise en 2016, soit le plan Montréal durable 2016-2020. Ce document est le fruit d'une démarche de concertation avec plus de 230 organisations partenaires et les représentants des services municipaux centraux et des administrations municipales locales. Ce plan de développement reconnaît le travail collectif accompli au cours de la dernière décennie pour faire de Montréal une métropole durable et met de l'avant les défis et priorités sur lesquels nous devons ensemble concentrer nos efforts pour emprunter la voie de la viabilité.

Afin de déployer de manière cohérente l'ensemble des actions du plan Montréal durable 2016-2020 au sein de l'agglomération, les administrations locales ont été invitées à élaborer un plan local de développement durable en 2017.

Le bureau du développement durable de Montréal a proposé un canevas pour faciliter ce travail. Les administrations locales seront aussi sollicitées pour participer aux bilans qui seront dressés en 2018 et 2020.

L'arrondissement de Lachine a préparé son plan local, un deuxième pour l'arrondissement, à partir de ce canevas proposé, à travers un processus de consultation auprès des différentes directions de l'administration. Les priorités de l'arrondissement en matière de développement durable y sont précisées, et les mesures concrètes adoptées ont toutes un responsable auprès de l'administration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0437 (22 juin 2016) - Adopter le plan Montréal durable 2016-2020
CA15 190142 (13 avril 2015) - Plan de développement durable - Bilan des réalisations
CA12 190075 (12 mars 2012) - Plan de développement durable - Plan d'action local

DESCRIPTION

Le plan local de développement durable comporte cinq sections dans lesquelles sont réparties 18 actions et 47 mesures.

JUSTIFICATION

Le plan local de l'arrondissement vise à mettre en évidence autant dans les actions quotidiennes que dans les investissements, les opportunités d'agir en respectant les quatre priorités d'intervention du plan montréalais:

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets nécessaires à la mise en place des actions du plan local sont intégrés aux différents budgets et demandes d'investissement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce plan fournit le cadre d'intervention en matière de développement durable pour l'ensemble des unités de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le plan local prévoit 16 actions, déclinées en 47 mesures concrètes, visant le rapprochement vers une métropole durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement avec une annonce sur les réseaux sociaux.

De plus, "Ensemble pour une métropole durable" ainsi qu'un nouveau logo de l'arrondissement figureront sur diverses communications liées, de loin ou de près, au développement durable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les actions décrites dans ce plan local seront réalisées d'ici 2020. Un bilan intermédiaire sera préparé en 2018, ainsi qu'un bilan final en 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

David LESNIK
Dir. Travaux Publics Lachine

Le : 2018-02-09



Dossier # : 1187204001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA10-19002-3 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du premier mandat d'un membre du comité et de tout mandat subséquent d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine

D'adopter, tel que soumis, le Règlement numéro RCA10-19002-3 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du premier mandat d'un membre du comité et de tout mandat subséquent d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-01 11:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA10-19002-3 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée du premier mandat d'un membre du comité et de tout mandat subséquent d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Modification au Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme dans le but de modifier la durée du premier mandat et de tout mandat subséquent d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Nomination des membres :

CA17 19 0291 - 20 novembre 2017 - Désignation d'un membre du conseil d'arrondissement pour agir à titre de président du comité consultatif d'urbanisme- Sommaire décisionnel 1

CA11 19 0112 - 14 mars 2011- Comité consultatif d'urbanisme - nomination des membres résidents - Sommaire décisionnel 1110212025

Règlement numéro RCA10-19002-2 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 11 avril 2016;

Règlement numéro RCA10-19002-1 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 14 avril 2014;

Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme adopté le 29 avril 2010.

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement vise à préciser la section 4 «MANDAT DES MEMBRES» de la façon suivante :

- 1- Fixer la durée du premier mandat à un an ou à deux ans;
- 2- Limiter le renouvellement du premier mandat pour une période de un an ou de deux ans;
- 3- Limiter à 3 fois, le nombre de renouvellement du mandat d'un membre choisi parmi les résidents de l'arrondissement et fixer qu'un tel mandat ne peut être renouvelé plus de 2 fois et ce, à compter du 15 avril 2018.

JUSTIFICATION

Actuellement le mandat d'un membre du comité est de deux ans et peut être renouvelé qu'une seule fois. En 2014, les membres ont tous été nommés par résolution du conseil,

pour une durée de 2 ans et leur mandat a été renouvelé en 2016 pour une période de 2 ans. Tous les membres sont arrivés au nombre maximal de renouvellement possible de leur mandat qui prend fin, le 15 avril prochain. Afin d'éviter que le mandat des membres actuels prenne fin en même temps et conserver une certaine stabilité et une expertise à court terme au sein du CCU, la DDTSA propose les modifications réglementaires décrites au projet de règlement accompagnant le présent sommaire décisionnel.

L'adoption du Règlement RCA10-19002-3 à la séance du conseil d'arrondissement (CA) du 12 mars prochain permettra aux élus de procéder au prolongement de certains mandats des membres actuels et à la nomination de nouveaux membres, le tout à la séance du conseil du 9 avril 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 février 2018

Adoption du règlement : 12 mars 2018

Avis public : à confirmer

Entrée en vigueur : le jour même de la publication de l'avis de promulgation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-01-31



Dossier # : 1187536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 23 janvier 2018

D'approuver les recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 23 janvier 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-01 16:06

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 23 janvier 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation de l'arrondissement de Lachine a tenu une réunion statutaire le 23 janvier 2018 afin d'analyser les diverses demandes reçues des citoyens depuis la dernière réunion en matière de circulation de stationnement. À la suite de cette rencontre, le comité propose ses recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 190018 (15 janvier 2018) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 5 décembre 2017

CA17 190317 (4 décembre 2017) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 24 octobre 2017

CA17 190241 (7 août 2017) - Circulation - Obligation de circuler à sens unique sur la 36e Avenue en direction nord depuis la rue Anatole-Carignan

CA17 190201 (19 juin 2017) - Approbation des recommandations émises par les membres du comité de circulation lors de la réunion du 6 juin 2017

CA17 190164 (8 mai 2017) - Approuver les recommandations émises par le comité de circulation lors de la réunion du 11 avril 2017 (arrondissement de Lachine)

DESCRIPTION

Les décisions attendues du conseil pour donner suite aux recommandations du comité sont les suivantes:

Approuver les recommandations du comité pour les demandes suivantes:

- Remplacer les arrêts à l'intersection Saint-Joseph / 29e Avenue pour une traverse piétonne au printemps 2018. Planifier une campagne policière de sensibilisation pour le respect des traverses;
- Maintenir l'arrêt sur la rue Saint-Joseph à l'entrée de la Veille Brasserie jusqu'à temps qu'une solution permanente soit mise en place pour sécuriser la sortie du stationnement;
- Réserver une place de stationnement pour personne handicapée devant le 972, 11e Avenue. Annuler la recommandation antérieure de l'aménager devant le 960, 11e Avenue;

- Poursuivre les échanges avec la Ville centre afin d'apporter les changements nécessaires à la programmation des feux aux intersections du chemin du Musée avec la 6e Avenue et la rue Saint-Patrick;
- Procéder à une analyse technique de la faisabilité de l'installation d'un dos d'âne pour sécuriser la traverse d'écoliers de l'école Philippe-Morin sur la 19e Avenue, et planifier son installation.

Refuser les demandes suivantes:

- Refuser la demande de signaux lumineux ou arrêt à la traverse piétonne sur la rue Saint-Antoine, à l'intersection de la rue Ivan-Franko;
- Refuser la demande de débarcadère sur rue devant la garderie en milieu familial sise au 613, 12e Avenue;
- Refuser la demande de débarcadère sur rue devant le 1255, rue Notre-Dame;
- Refuser la demande de réserver des espaces dans un stationnement municipal pour les clients du 356, rue Saint-Jacques;
- Refuser la demande d'instaurer une zone de vignettes avec places réservées dans le stationnement municipal à l'angle des rues des Érables et Milton;
- Refuser la demande d'installer un panneau sur le boulevard St-Joseph, intersection 17e Avenue, interdisant le stationnement à 5 mètres du coin nord-est.

JUSTIFICATION

Le présent dossier contient les recommandations du comité devant être approuvées par le conseil d'arrondissement afin d'améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes dans les rues de l'arrondissement.

L'adoption et l'application des normes relatives au contrôle de la circulation et stationnement sur rue, tant sur les rues locales qu'artérielles relèvent du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier assure une amélioration de la qualité de vie des résidents par des mesures d'apaisement de la circulation et des alternatives concernant le stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 60 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Notamment:

- Lois sur les compétences municipales (RLRQ, c.47.1);
- Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), article 130 sur la compétence en voirie locale;
- Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
- Délégation aux fonctionnaires (RCA-08-199002);
- Règlement portant sur la circulation (R-2404-15) de la Ville de Lachine;
- Code de la sécurité routière (C-24.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

David LESNIK
Directeur travaux publics

Le : 2018-02-01

**Dossier # : 1186470004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de régularisation des enseignes en saillie sur les lots portant les numéros 2 133 832, 2 133 164, 2 133 139 et 2 133 138 du cadastre du Québec (1050, 1238, 1260 et 1290, rue Notre-Dame)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date des 28 septembre et 15 novembre 2016 ainsi que du 26 janvier 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à l'installation d'enseignes en saillie pour les bâtiments mixtes situés sur les lots portant les numéros 2 133 832, 2 133 164, 2 133 139 et 2 133 138 du cadastre du Québec (1050, 1238, 1260 et 1290, rue Notre-Dame), ayant pour effet de prévoir un plan approuvé par un ingénieur professionnel uniquement pour les enseignes posées au sol ayant une hauteur supérieure à 1,5 mètre, et ce, bien que le Règlement prévoie que le système d'installation d'une enseigne permanente principale doit être approuvé par un ingénieur professionnel dans le cas d'enseignes posées au sol ayant une hauteur supérieure à 1,5 mètre et d'enseignes rigides installées en saillie ayant une projection supérieure à 0,5 mètre.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 11:39**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de régularisation des enseignes en saillie sur les lots portant les numéros 2 133 832, 2 133 164, 2 133 139 et 2 133 138 du cadastre du Québec (1050, 1238, 1260 et 1290, rue Notre-Dame)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- la mise en conformité de quatre (4) enseignes en saillie

pour quatre (4) bâtiments mixtes, situés sur les lots portant les numéros 2 133 832, 2 133 164, 2 133 139 et 2 133 138 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La rue Notre-Dame bénéficie depuis 2016 du programme municipal de rénovation des artères commerciales « Le Pram Commerce ». Dans le cadre de celui-ci, les propriétaires de « Vignes de Lachine », « Glup », « Imaginami » et de « Restaurant de Lachine » ont soumis des propositions d'affichage comptant chacune une enseigne projetante.

L'article 4.16.2.4 du Règlement sur le Zonage prévoit que toute demande pour ce type d'enseigne ayant une saillie de plus de 50 centimètres soit accompagnée de l'approbation d'un ingénieur. Ce dernier avait été récemment modifié et limitait cette exigence à certains types d'enseignes uniquement, ce qui a créé une confusion lors de l'émission du permis. En effet, il avait, à tort, été entendu que le sceau d'ingénieur n'était plus nécessaire puisqu'effectivement la volonté derrière la modification réglementaire résidait dans l'allègement des procédures et des démarches administratives pour les commerçants, en matière d'affichage.

Ainsi, plusieurs permis ont été délivrés et devront être mis en conformité.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-01-29



Dossier # : 1186470005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation de nouveaux réservoirs pour l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 1 247 124 et 2 133 502 du cadastre du Québec (650, 16e Avenue)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 6 décembre 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à l'installation de nouveaux réservoirs pour l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 1 247 124 et 2 133 502 du cadastre du Québec (650, 16^e Avenue), ayant pour effet de permettre des réservoirs d'une capacité supérieure à 946 litres, et ce, bien que le Règlement prévoit que, pour les réservoirs de type extérieur, la capacité maximale est de 946 litres.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 11:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation de nouveaux réservoirs pour l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 1 247 124 et 2 133 502 du cadastre du Québec (650, 16e Avenue)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- l'installation de nouveaux réservoirs

pour un (1) bâtiment public, situé sur les lots portant les numéros 1 247 124 et 2 133 502 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'Hôpital de Lachine a procédé à des travaux de rénovation durant l'été qui devront également se poursuivre au printemps prochain. Ces derniers comptaient principalement des travaux de réparation de la maçonnerie et des éléments ornementaux dans plusieurs sections du bâtiment.

L'hôpital a également prévu d'augmenter la capacité de ses réservoirs d'oxygène afin de palier à son activité et aux besoins de ses patients.

Actuellement, des réservoirs de moindre capacité sont installés sur une section du stationnement. Ceux-ci seront remplacés par deux réservoirs de 1900 et 11 400 litres, au même emplacement, sur une nouvelle dalle en béton et entourés d'une clôture de sécurité.

Afin de respecter les normes de sécurité liées à l'installation de tels équipements, un dégagement devra être maintenu autour des réservoirs. À cette fin, la haie de cèdres existante devra être enlevée.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-01-29



Dossier # : 1176470080

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une dérogation mineure - Projet de déplacement d'un escalier pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 1 247 226 (58-62, 18e Avenue)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date des 23 novembre et 4 décembre 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative au déplacement d'un escalier en cour latérale sur le lot portant le numéro 1 247 226 du cadastre du Québec (58-62, 18^e Avenue), ayant pour effet de permettre l'implantation d'un escalier dans la marge latérale, et ce, bien que le Règlement prévoit que des escaliers conduisant aux étages supérieurs au rez-de-chaussée sont autorisés dans la cour latérale à la condition de respecter la marge et qu'il s'agisse d'une issue exigée.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 11:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176470080

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une dérogation mineure - Projet de déplacement d'un escalier pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 1 247 226 (58-62, 18e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- l'empiètement d'un escalier dans la marge latérale,

pour un (1) bâtiment résidentiel, situé sur le lot portant le numéro 1 247 226 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'escalier menant au second étage de la propriété sise aux 58-62, 18^e Avenue est actuellement situé très près de la porte de sortie du premier étage, en cour arrière. Elle passe également au-dessus de la fenêtre de la salle de bain de ce même logement. Telle que positionnée, la structure constitue un obstacle à la circulation puisque les résidents de l'immeuble doivent contourner l'escalier ou passer en dessous de la structure afin de traverser le patio.

De plus, la propriétaire fait mention du manque d'intimité que l'emplacement de l'escalier implique pour les usagers de la salle de bain du logement du premier étage.

Afin de palier à ces désagréments, la propriétaire souhaiterait déplacer l'escalier vers le sud, à l'intérieur du décroché que forme l'implantation du bâtiment.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2017 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-01-29



Dossier # : 1186470002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement de l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 1 705 747 et 1 706 690 du cadastre du Québec (123, rue Norman)

D'autoriser, suivant les documents soumis en date des 21 décembre 2017 et 9 janvier 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé sur les lots portant les numéros 1 705 747 et 1 706 690 du cadastre du Québec (123, rue Norman), ayant pour effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur la ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit une marge avant de 4,6 mètres.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 11:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement de l'immeuble situé sur les lots portant les numéros 1 705 747 et 1 706 690 du cadastre du Québec (123, rue Norman)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- un agrandissement dans la marge avant

pour un (1) bâtiment industriel, situé sur les lots portant les numéros 1 705 747 et 1 706 690 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La compagnie de lavage des réservoirs Topsall projette d'agrandir son bâtiment afin de permettre le déroulement de l'essentiel de sa chaîne de fonctionnement à l'intérieur. L'agrandissement projeté devrait se réaliser dans le prolongement de l'existant, reprenant ainsi une profondeur identique. Toutefois, l'implantation de la partie originelle le long de la ligne de rue en fait un bâtiment dérogatoire, protégé par droits acquis, en vertu de l'article 3.1 du règlement sur le Zonage numéro 2710. L'ajout devrait, de ce fait, se conformer à la réglementation en vigueur et respecter un recul de 4,6 mètres par rapport à la ligne de lot. Pour des considérations opérationnelles, les propriétaires souhaitent déroger à ce dernier point afin de réaliser leur projet.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 janvier 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-01-29



Dossier # : 1186470003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble situé au 123, rue Norman

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date des 21 décembre 2017 et 9 janvier 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour la transformation de l'immeuble situé au 123, rue Norman.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 11:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble situé au 123, rue Norman

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement et la rénovation du bâtiment sis au 123, rue Norman.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La compagnie de lavage des réservoirs Topsall projette d'agrandir son bâtiment afin de permettre le déroulement de l'essentiel de sa chaîne de fonctionnement à l'intérieur. Les propriétaires prévoient ainsi un agrandissement de 3 617 p.c., soit 336 m.c., dans le prolongement de la structure existante. L'ajout compte un seul étage d'une hauteur dépassant de 2 pieds la hauteur du bâtiment d'origine.

Il sera recouvert d'un revêtement métallique gris sur l'ensemble de ses façades. Ces dernières comportent quatre (4) portes de garage réparties sur les façades latérale et arrière ainsi qu'une fenestration en hauteur sur les façades avant et arrière.

Sur la partie existante, les requérants prévoient apporter quelques modifications afin d'agencer le tout. Le revêtement métallique rouge, actuellement présent en façades latérale et arrière, sera ainsi prolongé le long de la façade avant et la porte d'entrée sera reconfigurée et agrandie. Le tout s'accompagnera de l'installation d'une nouvelle enseigne.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 janvier 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-01-29



Dossier # : 1186470001

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1301, 32e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date des 2 octobre et 6 décembre 2017 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble situé au 1301, 32^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-01-31 11:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1301, 32e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation du bâtiment sis au 1301, 32e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Souhaitant offrir à leurs employés de meilleures conditions de travail, les requérants projettent de percer de nouvelles fenêtres au deuxième étage, sur la façade avant. Actuellement, le mur rideau du premier étage constitue l'unique vitrage de la façade. L'étage est, pour sa part, dénué de toute percée. Le propriétaire y prévoit donc trois (3) nouvelles fenêtres fixes, entourées d'un cadrage noir.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 janvier 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-01-29



Dossier # : 1184437001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-02-01 08:01

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1184437001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La liste en pièce jointe informe le Conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 17 décembre 2017 au 29 janvier 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie SABOURIN
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division - Ressources Humaines

Le : 2018-01-31

**Dossier # : 1183479001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du conseil d'arrondissement au sein de divers comités et organismes

De nommer les membres du conseil d'arrondissement suivants au sein de divers comités et organismes :

Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP)

Madame Julie-Pascale Provost

Festival de théâtre de rue de Lachine (CA)

Madame Maja Vodanovic

Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine (CDEC)

Madame Micheline Rouleau

Concert'action Lachine - Comité d'habitation

Monsieur Younes Boukala

Concert'action Lachine - Comité d'action en sécurité urbaine à Lachine (CASUAL)

Madame Julie-Pascale Provost

Concert'action Lachine - Comité de scolarisation

Monsieur Younes Boukala

Concert'action Lachine - Table de concertation en sécurité publique et civile (TCSPCAL)

Mesdames Maja Vodanovic et Julie-Pascale Provost

Carrefour Jeunesse-Emploi de Marquette (CJE)

Monsieur Younes Boukala

Fondation de l'Hôpital de Lachine

Madame Micheline Rouleau

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183479001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination des membres du conseil d'arrondissement au sein de divers comités et organismes

CONTENU

CONTEXTE

Plusieurs organismes et partenaires sollicitent la participation d'élus au sein de leur comité. Conséquemment, il y a lieu de désigner l' élu qui y participera.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 13 19 0374

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel vise la nomination des membres du conseil d'arrondissement au sein de divers comités et organismes locaux de l'arrondissement de Lachine. La résolution qui sera adoptée par le conseil d'arrondissement sera valide jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution par cette instance décisionnelle ou jusqu'à la fin du mandat des membres du conseil. Voici les nominations proposées :

Comité de revitalisation urbaine intégrée de Saint-Pierre (CRUISP)

Madame Julie-Pascale Provost

Festival de théâtre de rue (CA)

Madame Maja Vodanovic

Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine (CDEC)

Madame Micheline Rouleau

Concert'action Lachine - Comité d'habitation

Monsieur Younes Boukala

Concert'action Lachine - Comité d'action en sécurité urbaine à Lachine (CASUAL)

Madame Julie-Pascale Provost

Concert'action Lachine - Comité de scolarisation

Monsieur Younes Boukala

Concert'action Lachine - Table de concertation en sécurité publique et civile (TCSPCAL)

Mesdames Maja Vodanovic et Julie-Pascale Provost

Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) Marquette
Monsieur Younes Boukala

Fondation de l'Hôpital de Lachine
Madame Micheline Rouleau

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD

Le : 2018-01-31

secrétaire de direction - directeur de premier niveau Directeur d'arrondissement